

DELIBERATION	N°5 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2015,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture, après comptabilisation des deux sections de 1 320 705,67 €,

CONSIDERANT les reports d'investissement, soit 123 518,74 € en dépenses et 28 163,69 € en recettes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

**APRES DELIBERATION,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

**Au profit du compte 1068** – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 1 837 817,47 €

**Au compte 001** – Déficit d'investissement reporté : 421 756,75 €

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Conseiller Régional



**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR** : 25

**CONTRE** : 4

**ABSTENTION** : 2

**ABSENT** : 2

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

### POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ  
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD  
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET  
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO  
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME  
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

### ABSENT :

*Carina COELHO  
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.